Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE

Code de l'Environnement – articles L-425-6 à L-425-7 et R-425-4 à R-425-9
Arrêté du 20 février 2009 relatif à la demande de plan de chasse individuel

Vous êtes détenteur d'un droit de chasse
et vous demandez la délivrance d'un plan de chasse pour le gibier présent sur votre territoire de chasse :
Veuillez remplir toutes les rubriques de ce formulaire et
LE RETOURNER A LA FEDERATION DES CHASSEURS OBLIGATOIREMENT AVANT LE 10 MARS

TERRITOIRE

ACCA ou CHASSE PRIVEE	ACCA LAROQUEVIEILLE
Numéro du lot	fd15-212
COMMUNE(S)	LAROQUEVIEILLE
Massif chevreuil	Jordanne
Massif cerf	UG Hors Zone

DETENTEUR DE DROIT DE CHASSE

Nom Prénom	NUREAU Pierre
Qualité	Détenteur de droit de chasse
Adresse	la maison neuve, 15130 GIOU-DE-MAMOU
Téléphone (fixe et portable)	0471646200
Courriel	fd15-212@nomail.com

DESCRIPTIF DU TERRITOIRE

À compléter en cas de nouveau demandeur ou de modification depuis la précédente demande

Surface favarable: 290.00	Surface Totale: 1252.00

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE SAISON 2024 / 2025

	CERF				CHEVREUIL	CHAMOIS	MOUFLON
	Mâle	Femelle	Indifférencié	TOTAL			
Attribution année précédente					16		
Réalisation année précédente					16		
Estimation de la population (hausse ou baisse ou stabilité)					Stabilité		
Attribution théorique					18		
DEMANDE 2024 / 2025					16		

Fait le lundi 4 mars 2024 à GIOU-DE-MAMOU Signature